

LOUIS-VITAL BAUGY

(Suite et fin)

VII

En 1866, le Président Johnson offrit à M. Baugy le poste de commissaire des affaires des Sauvages, qui ne le cède en importance qu'à un portefeuille de ministre. M. Baugy accepta après beaucoup d'hésitations. Il alla donc séjourner à Washington, où il demeura jusqu'à la clôture de la session suivante du Congrès, au commencement de l'année 1867.

On sait que les officiers publics aux Etats-Unis sont censés partager l'opinion du parti dominant, et que le Sénat est appelé à ratifier toutes les nominations aux charges publiques qui sont faites par le Président.

Comme M. Baugy avait toujours combattu au premier rang en faveur des démocrates, il ne pouvait s'attendre aux faveurs d'un Sénat composé d'une majorité républicaine. En effet, sa nomination ne fut pas ratifiée par cette Chambre. Les principaux sénateurs républicains, reconnaissant ses rares talents d'administration, votèrent à contre-cœur contre sa nomination. Ils cédèrent à la pression d'un mesquin esprit de parti, dont on ne saurait trop déplorer les funestes exigences.

Quoiqu'il en soit, M. Baugy ne tenait nullement à rester plus longtemps à la tête de la division des Sauvages. De plus graves intérêts l'appelaient à Saint-Louis, où le parti démocrate réclamait sa présence. "Il s'acquitt, dit l'*Inland Monthly Magazine* de Saint-Louis, une grande réputation dans les quelques mois qu'il passa à la tête de la division des Sauvages ; il fit preuve d'une habileté et d'une intégrité inconnues depuis longtemps dans cette branche de l'administration fédérale."